

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°489 en date du 23 Mars 2020

SPECIAL CORONAVIRUS (ses effets sur notre métier – les décisions prises ou attendues)

Après les déclarations du Président de la République les 12 et 16 Mars, celle du Premier Ministre le 14, nous sommes entrés dans une crise sanitaire, après une crise sociale dite des Gilets Jaunes et avant celle économique qui suivra.

De ce fait de nombreuses interventions ont eu lieu tout au long de la semaine et **nous avons l'ambition d'en faire une synthèse pour vous, actualité hors normes à tous égards.**

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION NATIONALE

Lors d'une conférence téléphonique le 18 Mars, **le Bureau du COMITE DIRECTEUR**, au vu de la situation sanitaire en France, a pris la décision de **REPORTER le Congrès prévu les 12/13 Mai prochains à DIJON.**

Est à l'étude le principe d'une journée pour organiser l'Assemblée Générale Ordinaire réglementaire et qui pourrait être consacrée aux conséquences de cette crise. Celle-ci pourrait avoir lieu soit dans le cadre du Congrès de l'U.S.H. à Bordeaux, soit à Paris.

En toute hypothèse le Congrès à DIJON aura lieu en 2021.

2 – TEXTES PARUS

Décret n°2020-260 du 16 Mars 2020 portant **réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.**

Interdit tout déplacement hors du domicile sauf exceptions.

Décret n°2020-264 du 17 Mars 2020 portant création d'une **contravention réprimant la violation des mesures destinées à prévenir et limiter les**

conséquences des menaces sanitaires graves sur la santé de la population.
Amende de 135 et 375 €.

Communiqué du 13 Mars de l'U.S.H. Le **Mouvement HLM se mobilise pour permettre la continuité du service** et la limitation des contacts.

Lettre du Président de l'U.S.H. au Ministre du logement le 16 Mars signalant que le passage au **3^{ème} niveau imposait de nouveaux modes d'organisation.** La mobilisation se concentre sur le maintien en état de fonctionnement des bâtiments et leur sécurité technique.

Lettre de la Déléguée Générale de l'U.S.H. au Directeur Général de la D.H.U.P. le 16 Mars soulignant les sujets à étudier :

- la sécurité notamment dans les quartiers sensibles.
- les attributions de logement (entrées et sorties).
- l'organisation du personnel des Organismes qui gère la propreté.
- les calendriers réglementaires (dès fin Mars arrêt et remise des comptes).
- l'assouplissement des règles des marchés publics.
- le calendrier des enquêtes obligatoires (Répertoire des logements locatifs des bailleur sociaux (R.P.L.S.) – Supplément de Loyer de Solidarité (S.L.S.).

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

-les conditions des contrôles (ANCOLS – DIRRECTE – CRC).

Et alors qu'il convient de prévoir des reports pour :

-Le regroupement des Organismes – les Conventions d'Utilité Sociale (C.U.S.) – les Assemblées Générales de copropriété.

Ou encore :

-la fourniture de masques pour les agents les plus exposés.

-la responsabilité de la sécurité avec l'arrêt des chantiers.

-une ligne de trésorerie C.D.C. pour soutenir ceux qui en ont l'utilité.

Note du 18 Mars de la Direction des Affaires Juridiques (D.A.J.) du Ministère de l'Economie et des Finances **portant sur la passation et l'exécution des marchés publics en situation de crise sanitaire**, avec application de la force majeure aux contrats en cours et les conditions de passation en urgence des nouveaux contrats.

A signaler que **notre Fédération a produit des propositions** autour de :

-la protection du personnel chargé du nettoyage des parties communes et du traitement des Ordures Ménagères.

–la création d'une cellule de crise au niveau de chaque Préfecture.

–des délégations de pouvoir des Directeurs Généraux.

– des financements de la Banque des Territoires sans garantie d'emprunts.

-du report des échéances des prêts....

De son côté, **la F.O.P.H. poursuit ses contacts avec le Ministère du logement pour obtenir des mesures transitoires :**

-Modalités pour arrêt des chantiers.

– Gestion des attributions des logements.

– notion de service minimum et continuité du service public.

– gestion des agréments et du financement.
– assouplissement des délais pour les comptes.

– suppression du délai de carence pour les fonctionnaires.

– dématérialisation amplifiée.

-suspension des contrôles ANCOLS

– délai pour la régularisation des charges.

– diminution de la cotisation CGLLS.

(Liste non exhaustive).

3 – LES PREMIERES DECISIONS –

Le Conseil des Ministres du 18 Mars a proposé 3 projets de lois en procédure accélérée au Parlement :

-un projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Comporte 3 titres :

1-dispositions électorales

Report de la tenue du second tour des élections municipales, qui devait se dérouler le 22 mars 2020, au mois de Juin – pendant cette période fonctionnement avec les Conseillers en place.

2 - donner une base légale aux mesures de confinement de la population en créant un « état d'urgence sanitaire ».

3- habiliter le Gouvernement à légiférer par ordonnances pour prendre des mesures d'urgence économique et d'adaptation contre l'épidémie.

Points prévus à l'article 7 2° i – simplification et adaptation du droit applicable au fonctionnement des établissements publics (tenue des réunions dématérialisées ou recours à la visioconférence).

A l'article 7 2° j – adaptation du droit de la copropriété (désignation des syndics et

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

impossibilité ou difficultés de réunions des Assemblées Générales de copropriétaires)

- **un projet de loi organique d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19.**

Suspension des délais dans lesquels le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation sont tenus de statuer sur la transmission au Conseil Constitutionnel.

- **un projet de loi de finances rectificative.**

Avec un plan d'urgence massif pour soutenir l'activité et l'emploi, et une croissance négative de - 1 % :

- dispositif exceptionnel de garantie permettant de soutenir les entreprises (300 Md€).

- renforcement exceptionnel du chômage partiel.

- dépenses supplémentaires de santé.

- report de charges sociales et fiscales.

Ce qui est **REPORTE** :

-le projet de loi portant réforme des retraites.

-la fin de la période pour les expulsions locatives est fixée au 31 Mai.

-**la réforme des APL en temps réel (contemporanéité) est reportée une 5^{ème} fois, sans qu'une date soit fixée**, puisqu'elle devait s'appliquer initialement en Avril 2019. Cette mesure était demandée par l'U.S.H., l'Union Professionnelle du Logement Accompagné (U.N.A.F.O. – Foyers) et l'Association Droit au logement (D.A.L.).

Pour ce qui concerne le **CHOMAGE PARTIEL** nous vous renvoyons à l'excellente analyse faite par la FOPH et transmise le 19 Mars aux DG intitulée :

Activité partielle et coronavirus – définition – conditions et indemnisation.

4 – C'EST DANS L'AIR

Les projets de Décrets relatifs **au futur Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.)** ont été soumis au **Conseil Supérieur de l'Energie (C.S.E.)** le 17 Mars.

Des amendements ont été introduits tels :

- la durée de validité à 9 ans (au lieu de 10).

-l'affichage des informations dans les annonces et les baux.

-ou encore les quantités énoncées qui sont issues d'une méthode et non de factures.

5 - LU POUR VOUS

Crainces de l'Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information d'un regain d'attaques informatiques (Acteurs Publics 19.3.).

La FFB, la CAPEB et la FNTP demandent un arrêt temporaire des chantiers (courriers aux Ministres du 17 Mars).

Le logement et l'Etat providence – **Y a-t-il une alternative au recentrage de la politique du logement sur les plus démunis** (Les Ozalids d'Humensis – Mars 2020).

L'enfer c'est les autres ? autour du confinement sanitaire et de ses effets (Journal Libération 17.3.).

6- BREVES

L'indice du cout de la construction (ICC) évolue de **+ 3,88 %** sur une année (4^{ème} trimestre 2018/2019).

L'indice des loyers commerciaux (ILC) évolue de **+ 1,84 %** sur une année (4^{ème} trimestre 2018/2019).

Tous les textes cités peuvent être fournis sur demande fndoph@habitat76.fr .